

# LE PAYS DE FOUGÈRES ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

## PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DE FOUGÈRES



**- Préambule -**

Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :



[1. biodiversité et milieux naturels](#)



[2. qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)



[3. prélèvement des ressources naturelles](#)

[4. production et consommation énergétique](#)



[5. risques naturels et technologiques](#)



[6. production de pollution et qualité des milieux](#)



[7. déchets](#)

[8. implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



### INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays de Fougères regroupe 4 Communautés de communes :

- la Communauté de communes du Pays de Fougères (39 353 habitants),
- la Communauté de communes du Coglais (10 295 habitants),
- la Communauté de communes de Saint-Aubin-du-Cormier (9 503 habitants),
- la Communauté de communes du Pays de Louvigné-du-Désert (8 938 habitants),
- la Communauté de communes du Canton d'Antrain (8 428 habitants),

Ces 4 structures regroupent les 58 communes du Pays.

Sa population (76 517 habitants, + 0,04 % entre 1990 et 1999) se répartit entre :

- 5 communes principales :
  - ♦ FOUGÈRES : 21 779 habitants,
  - ♦ LÉCOUSSE : 2 826 habitants,
  - ♦ SAINT-AUBIN-DU-CORMIER : 2 746 habitants,
  - ♦ LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT : 4 034 habitants,
  - ♦ SAINT-BRICE-EN-COGLES : 2 395 habitants,
- et 53 communes rurales qui accueillent ensemble 56 % de la population.

Sa densité d'habitants est faible (75 habitants au km<sup>2</sup>) et inférieure à la moyenne régionale. Pour près d'un tiers des communes, la densité d'habitants est inférieure à 40 habitants / km<sup>2</sup>.

Pour 5 des 6 cantons ruraux du Pays, la surface herbagère représente plus de 50 % de la Surface Agricole Utilisée (le canton de FOUGÈRES n'étant pas pris en compte). Seul le canton d'ANTRAIN, où les surfaces en céréales et maïs sont prépondérantes, se singularise par rapport à cette dominante herbagère. Du point de vue forestier, ce sont les forêts domaniales de FOUGÈRES et SAINT-AUBIN-DU-CORMIER qui retiennent l'attention.

Le territoire du Pays est ainsi marqué par un réseau d'ensembles forestiers : la partie nord du complexe forêt de Rennes, Liffré, Chevré, la forêt de Fougères, et une partie des forêts de Villecarter et de Saint-Aubin-d'Aubigné. En outre, on compte de nombreux étangs, tourbières et landes.





## **1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS**

### → **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Connaissance des milieux naturels**

Sont inventoriés à ce jour sur le territoire du Pays :

- 17 ZNIEFF de type 1, pour une surface totale de 1773 ha, regroupent 4 sites de forêts, 6 étangs, 4 tourbières, 2 sites de marais et 1 site de lande,
- 5 ZNIEFF de type 2, pour une surface totale de 3730 ha, regroupant 4 sites de forêts, et une partie de la baie du Mont-St-Michel,
- 3 tourbières d'intérêt régional,
- 1 rivière classée à migrateurs : le Couesnon,
- 2 sites remarquables pour les mammifères (chauves-souris)

A noter 1 site géologique remarquable sur la commune de SAINT-GERMAIN-EN-COGLES.

- **Les sites protégés**

1 site est soumis à un arrêté préfectoral de conservation de biotope : les combles et le clocher de l'église de TREMBLAY (objet : chauves-souris).

On dénombre 8 sites classés au titre de la loi de 1930 pour une surface totale de 28 ha environ : 5 sites « étendus » (plus de 1 ha) dont 1 château et son parc, et 3 sites « ponctuels ».

Le département d'Ille-et-Vilaine a acquis 7 sites sur le territoire du Pays au titre des espaces naturels sensibles (tourbières, bois, anciennes carrières, landes).

- **Les dispositifs de gestion en place**

Le territoire du Pays accueille en partie 2 Sites d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000 :

- site « Complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, étang et lande d'Ouée, forêt de Haute-Sève » (380 ha),
- site « Etangs du canal d'Ille-et-Rance, étang de Tremignon » (3 ha).

### → **FORCES ET FAIBLESSES**

(+) le patrimoine naturel du Pays lui confère une image forte,

(+) la reconnaissance par les acteurs est réelle, ainsi qu'un consensus pour le maintien de sa qualité.

### → **OPPORTUNITÉS**

- Mettre en œuvre la directive « Habitats » (Natura 2000) et la valoriser :
  - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
  - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.



**2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)**

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



• **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage des sols est réglementé par un document d'urbanisme opposable (POS / PLU) sur 20 communes (POS / PLU approuvé), dont 3 où la révision est en cours.

L'élaboration d'un PLU est en cours sur 9 communes.

On dénombre 29 communes où seul le Règlement National d'Urbanisme s'applique.

• **La consommation d'espace**

Le nombre de résidences principales a augmenté de 9 % entre 1990 et 1999, soit en moyenne 1 % par an. La part du logement individuel est de 80,1 % comme il est logique dans un Pays rural. Un tiers des logements est situé à FOUGÈRES.

• **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Sur 29 communes, un aménagement foncier a été réalisé et est terminé. Pour 3 communes, un aménagement foncier est en cours.



• **Patrimoine**

29 Monuments Historiques classés sont recensés, répartis sur 9 communes : 11 dolmens, 5 édifices religieux, 6 édifices civils, et 2 calvaires.

Le Pays de Fougères ne recèle aucune cité labellisée « Petite cité de caractère ».

• **Transports - Déplacements**

Le Pays de Fougères est traversé par l'A 84 qui relie RENNES à CAEN. Le réseau routier départemental se développe en étoile autour de FOUGÈRES, qui par ailleurs ne bénéficie pas de desserte ferroviaire.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le patrimoine historique et architectural est reconnu,
- (-) le territoire n'est que très partiellement couvert par des documents d'urbanisme opposables,
- (-) des paysages ruraux sont à réhabiliter.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Promouvoir l'élaboration de documents d'urbanisme sur les communes qui en sont dépourvues ; la réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement, de réserves foncières et d'affectation de l'espace.
- ♦ Engager une démarche paysagère globale (charte paysagère) : réhabilitation des paysages ruraux (poursuite des actions d'ores et déjà engagées pour la reconstitution du bocage), amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).



### 3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

#### → ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- Les prélèvements d'eau



Usages de l'eau	Eaux de surface		Eaux souterraines	
	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m <sup>3</sup> /an	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m <sup>3</sup> /an
AEP-Alimentation en Eau Potable (2001)	4	3 829 300	10	4 995 200
Industriel (2001)	2	1 684 600	3	459 600
Irrigation* (2000)	-	-	2	7 700

\* Surface irriguée : 4,8 ha.

La qualité de l'eau distribuée pour l'AEP, au regard des teneurs moyennes en nitrates, est contrastée ; tous les cas de figures sont rencontrés sur le territoire :

- secteurs où la teneur moyenne en nitrates est inférieure ou égale à 25 mg/l,
- secteurs où la teneur moyenne en nitrates est comprise entre 25 et 40 mg/l,
- secteurs où la teneur moyenne en nitrates est comprise entre 40 et 50 mg/l,
- secteurs où la teneur moyenne en nitrates est supérieure à 50 mg/l.

L'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection des captages AEP situés sur le territoire est le suivant :

- eaux de surface : la procédure est terminée pour 5 prises d'eau ; elle reste à achever pour 1 prise d'eau,
- eaux souterraines : la procédure est terminée pour 3 captages ; pour 32 captages, elle reste à achever.

- Les autres prélèvements

Le Pays de Fougères est réputé pour le grand nombre de petites carrières de roches dures (granite).

#### → FORCES ET FAIBLESSES

- (-) la qualité de l'eau distribuée pour l'AEP est très préoccupante, voire mauvaise,
- (-) la mise en place des périmètres de protection des captages AEP est loin d'être achevée.

#### → OPPORTUNITÉS

- ♦ Poursuivre et accélérer la mise en place des périmètres de protection des captages AEP.
- ♦ Reconquérir la qualité de l'eau (voir à ce sujet le paragraphe 7).



**4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE**

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

2 chaufferies au bois sont en service (à SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES et à JAVENÉ).

Au niveau du Pays, on note 1 seul établissement « gros consommateur » d'électricité (plus de 16 GWh/an) (à SAINT-BRICE-EN-COGLES).

La desserte en gaz naturel a atteint FOUGÈRES.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

(+) un savoir-faire local en matière de mise en œuvre de la filière bois - énergie existe,  
(+) le potentiel éolien est réel.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
  - solaire,
  - éolien : élaborer un schéma directeur d'implantation des parcs éoliens,
  - bois - énergie, sur la base des équipements déjà en service.
- ♦ Développer les économies d'énergie.





## 5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

### → ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

#### • Risques naturels

- 12 communes sont soumises au risque inondation (il s'agit de communes riveraines du Couesnon, de l'Illet et de la Loysance).

Aucun PPRI n'est prescrit ou approuvé.

- 2 communes sont soumises au risque mouvement de terrain : FOUGÈRES, LUITRÉ.
- 2 communes sont soumises au risque feu de forêt : MARCILLÉ-RAOUL, SAINT-AUBIN-DU-CORMIER.

#### • Risques technologiques

- 1 commune est soumise au risque industriel : MÉZIÈRES-SUR-COUESNON,
- 24 communes sont soumises au risque Transport de Matières Dangereuses,
- 5 communes sont soumises au risque rupture de digue : LA FONTENELLE, MÉZIÈRES-SUR-COUESNON, SAINT-JEAN-SUR-COUESNON, SAINT-MARC-SUR-COUESNON, TREMBLAY.
- 2 établissements sont soumis à la directive SEVESO II (au 30/06/02),
  - ♦ à LA-SELLE-EN-LUITRÉ (fabrication d'aliments - en cours de déclassement),
  - ♦ à LUITRÉ (stockage d'engrais), classé à haut risque.

#### • Autres risques

- 3 établissements disposent d'installations de réfrigération à l'ammoniac soumises à l'arrêté ministériel du 16/07/97 : à SAINT-BRICE-EN-COGLES, à MARCILLÉ-RAOUL, à ANTRAIN.
- 1 établissement gère un silo soumis à l'arrêté ministériel du 29/07/98 à LA-SELLE-EN-LUITRÉ.

### → FORCES ET FAIBLESSES

- (-) de nombreuses communes sont exposées au risque inondation.

### → OPPORTUNITÉS

- ♦ Envisager l'élaboration de PPRI.



**6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX**

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **L'air**

Le Pays ne compte aucun établissement soumis à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP - Air). On peut considérer que l'essentiel des rejets dans l'atmosphère provient de l'agriculture (produits phytosanitaires et émissions d'ammoniac), des transports et des ménages.

• **Les sols**

- 1 site dont les sols sont pollués : l'ancienne usine à gaz de FOUGÈRES (études et travaux réalisés, mais interrogations subsistantes),
- la quasi-totalité du Pays est classée en Zone d'Excédent Structurel (47 communes sur 58), la production d'azote animal dépassant 170 kg/h/an. Pour les 11 autres communes, cette production s'établit entre 140 et 170 kgN/ha/an.



• **L'eau**

- 2 sites de carrières sont soumis à l'autosurveillance eau du fait de leurs rejets acides,
- les établissements industriels soumis à autosurveillance eau / agroalimentaire sont au nombre de 9. Leurs rejets interviennent :
  - ♦ via une station d'épuration autonome pour 4 d'entre eux,
  - ♦ via une station d'épuration collective pour 4 d'entre eux,
  - ♦ via un épandage pour 1 d'entre eux.

Le tableau suivant résume la situation :

<b>Commune</b>	<b>Nombre d'établissement</b>	<b>Lieu du rejet</b>	<b>Traitement</b>
ANTRAIN	2	Loysance	SEC Antrain SEA
FOUGÈRES	1	Couesnon	Sec Fougères
JAVENÉ	2	Couesnon	SEA
MARCILLÉ-RAOUL	1		Épandage
ST-BRICE-EN-COGLES	2	Loysance	SEA
LA-SELLE-EN-LUITRÉ	1	Couesnon	SEC

- les établissements industriels soumis à autosurveillance eau / traitements de surface sont au nombre de 2. Leurs effluents subissent un traitement de détoxification avant rejet. Les cours d'eau concernés sont le Nançon (affluent du Couesnon) et le Couesnon.

On dénombre 39 stations d'épuration collectives sur le territoire du Pays, tous dispositifs confondus, pour une capacité globale de 156 190 équivalent-habitant, répartie comme suit :

- supérieure ou égale à 20 000 éqh : 2 stations,
- de 10 000 à moins de 20 000 éqh : 1 station,
- de 5 000 à moins de 10 000 éqh : 1 station,
- de 2 000 à moins de 5 000 éqh : 3 stations,
- inférieure à 2 000 éqh : 32 stations.

Du point de vue physico-chimique, la qualité des eaux de surface est préoccupante : vis à vis de l'altération par les nitrates, elle est très mauvaise pour les principaux cours d'eau : le Nançon, le Couesnon et la Loysance.

Vis-à-vis des autres paramètres (matières organiques et oxydables, matières azotées, matières phosphorées), la qualité du Couesnon est passable.

### → **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) toutes les communes du Pays présentent un excédent de production d'azote animal,
- (-) le recours des industriels aux stations d'épuration collective concerne 1 établissement agroalimentaire sur 2, provoquant des risques de dysfonctionnement de ces stations et créant ainsi une forte pression des rejets sur les milieux aquatiques,
- (-) la qualité physico-chimique des eaux de surface n'est pas satisfaisante.

### → **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuite des actions de reconquête de la qualité de l'eau :
  - réduction des excédents d'azote animal,
  - poursuite et renforcement des opérations bassins versants.
- ♦ Poursuite des efforts concernant l'assainissement collectif (nouvelles stations, surveillance et amélioration de l'efficacité des stations existantes).





## 7. LES DÉCHETS

### → ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement comprennent un centre de transfert à FOUGÈRES et 6 déchetteries. La collecte sélective est en place sur 50 communes (sur 58 communes au total).

Concernant les 14 décharges recensées, 6 sont réhabilitées.

- **Déchets industriels spéciaux**

Trois établissements industriels sont producteurs de D.I.S. soumis à autosurveillance (traitements de surface). Leur production totale cumulée est de 361 t/an.

### → FORCES ET FAIBLESSES

(+) la collecte sélective est quasi généralisée à tout le territoire du Pays, avec un savoir-faire associé,

(+) le réseau de déchetteries est bien réparti sur le territoire,

(-) les capacités de traitement sont insuffisantes sur le territoire,

(-) le programme de réhabilitation des décharges est peu avancé.

### → OPPORTUNITÉS

- ♦ Renforcer la sélectivité de la collecte, compte tenu du niveau atteint en matière de couverture du territoire.
- ♦ Renforcer les capacités de traitement du territoire (centre de stockage de classe 2, et réseau de centres de stockage de classe 3).
- ♦ Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets banals (réduction à la source).



**8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION**

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

Sur le Pays de Fougères, on recense :

- 1 structure d'éducation à l'environnement : l'association pour la promotion de la tourbière de Parigné, dont l'ambition est de promouvoir l'ensemble des zones humides du nord-est de l'Ille-et-Vilaine,
- 1 association agréée pour la protection de la nature et de l'environnement : La Passiflore, dont le siège est à FOUGÈRES, et dont le territoire d'agrément comprend tout le Pays.
- 1 entreprise certifiée ISO 14001.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) l'implication citoyenne dans l'éducation à la sensibilisation à l'environnement est faible,
- (-) les entreprises semblent peu sensibilisées au « management environnemental ».

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Sensibiliser les acteurs économiques à la prise en compte de l'environnement et aux technologies propres.
- ♦ Réaliser une charte pour l'environnement sur le territoire du Pays, moment privilégié de concertation et de participation.



**PROPOSITIONS d' ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS**

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
- ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
  - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ...,
  - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.
- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
- ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
  - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
  - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.
- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
- ♦ respecter la qualité des paysages,
  - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
  - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
  - ♦ réhabiliter les paysages ruraux, les décharges non autorisées,
  - ♦ poursuivre les opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux.
- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
- ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
  - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.
- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
- ♦ renforcer la sélectivité de la collecte des déchets,
  - ♦ identifier les besoins en centres de stockage,
  - ♦ inviter les établissements agroalimentaires à s'équiper en stations d'épuration autonomes,
  - ♦ renforcer les opérations bassins versants pour reconquérir la qualité des eaux de surface.
- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
- ♦ préciser le potentiel éolien et son acceptabilité dans le paysage (schéma d'implantation),
  - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
  - ♦ développer la filière bois - énergie.



**Source des données présentées**

- Introduction - Présentation du territoire
  - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001).
  - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.
  
- Biodiversité - Milieux naturels
  - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.  
Réseau d'information « Bretagne Environnement » : [www.bretagne-environnement.org](http://www.bretagne-environnement.org).
  
- Qualité du cadre de vie
  - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
  - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
  - ♦ Ministère de la Culture  
Site Internet Mérimée
  - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.
  
- Prélèvements de ressources naturelles
  - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
  - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
  - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.
  
- Production - Consommation énergétique
  - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
  - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).
  
- Risques naturels et technologiques
  - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
  - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
  
- Production de pollution et qualité des milieux
  - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
  - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
  - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
  - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).
  
- Déchets

Observatoire régional des déchets ADEME.
  
- Implication des acteurs
  - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
  - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
  - ♦ Association Orée ([www.oree.org](http://www.oree.org)).

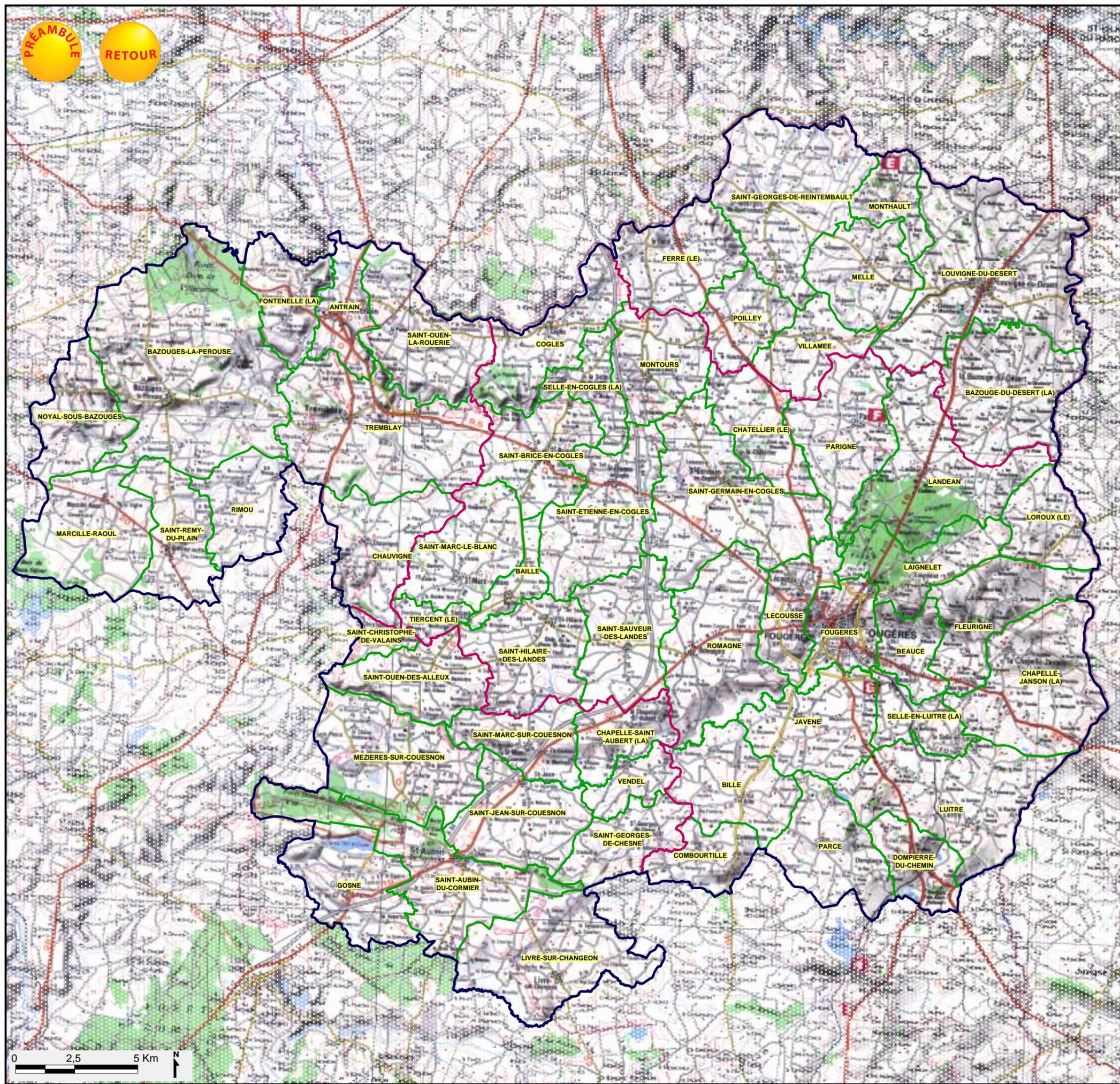
<p><b>Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BDCarthage 2.4® © IGN 1996.</b></p>
---

PREAMBULE

RETOUR



# PROFIL ENVIRONNEMENTAL - PAYS DE FOGÈRES -



### Légende

- Limite du pays
- Limite EPCI à fiscalité propre
- Limite communale

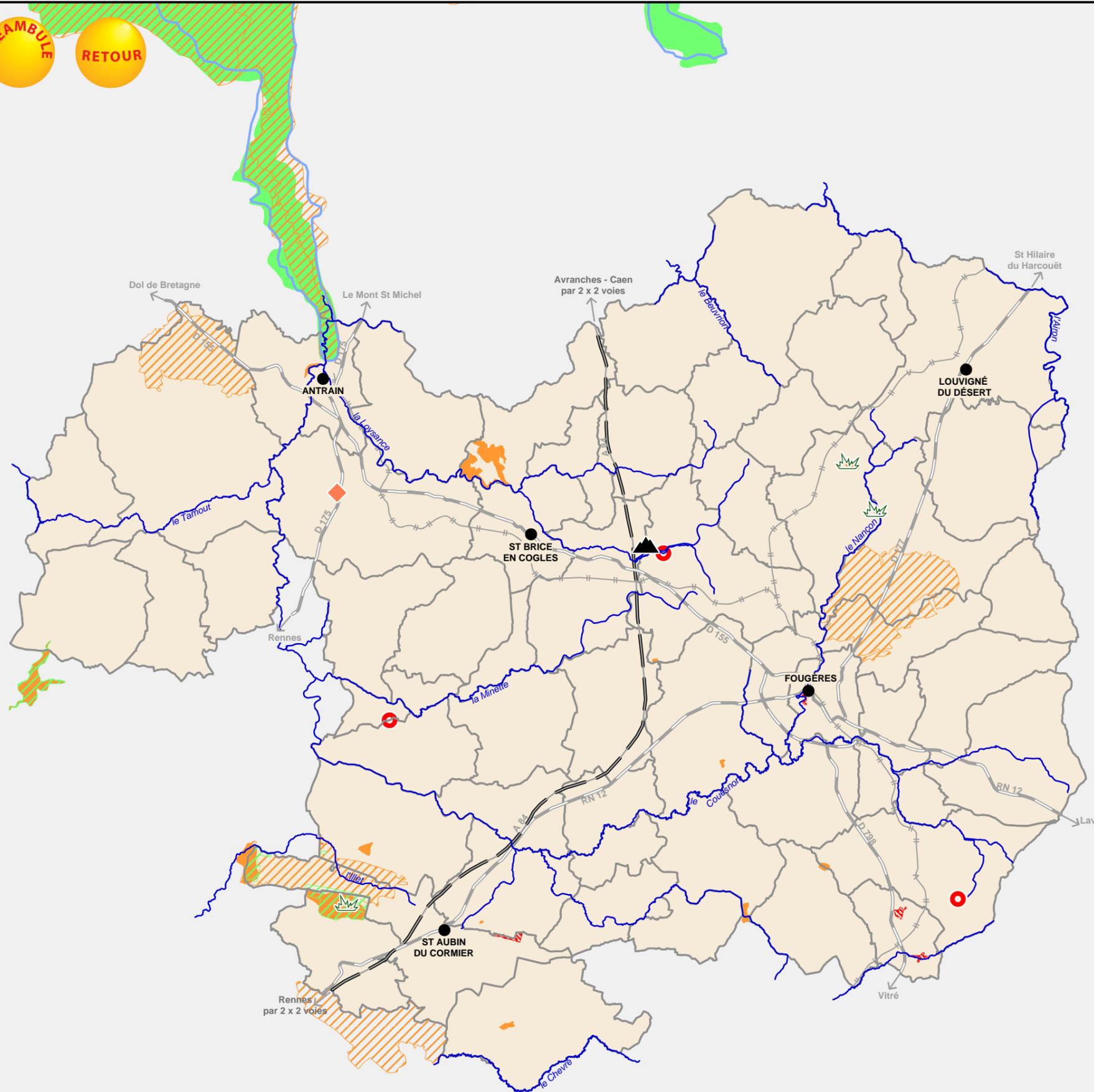
### Sources :

- SCAN 100
- BD Carthage

CERESA  
Le Pont - Route de la Rivière  
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003





#### ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE DES MILIEUX

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
- Site géologique remarquable
- Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Gisement de maërl
- Herbiers à zostere
- Tourbière

#### ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

- Arrêté de biotope
- Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
- Réserve naturelle
- Zone de Protection Spéciale
- Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

#### ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

- Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- Parc Naturel Régional

#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe à 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne





# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE FOUGÈRES -

### Cadre de vie



#### ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L146-6 du code de l'urbanisme)

- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

#### MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

#### PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

**Nom de la petite cité de caractère**

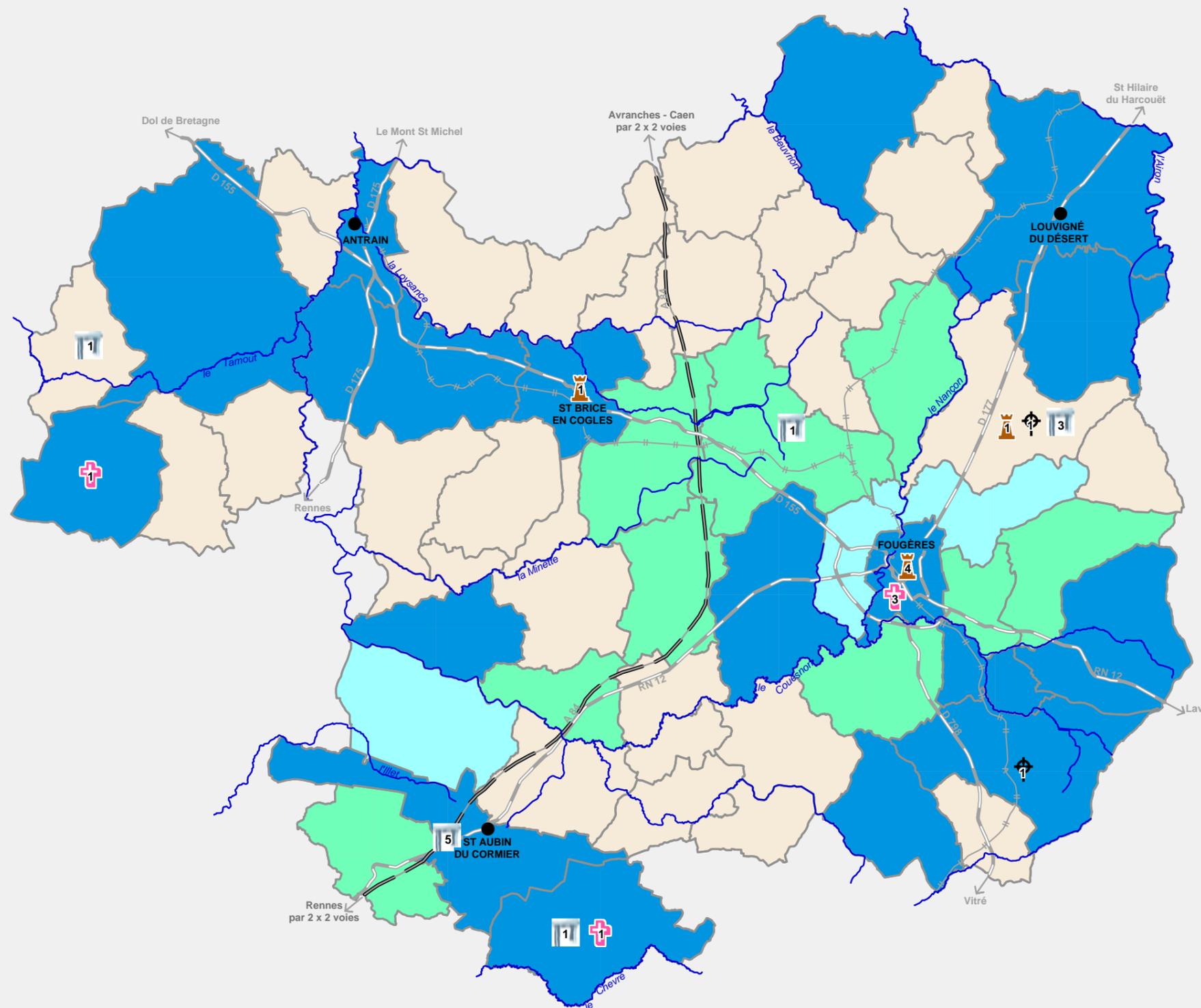
#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Conseil Général 35 (PRIE)
- Cités d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site internet Mérimée

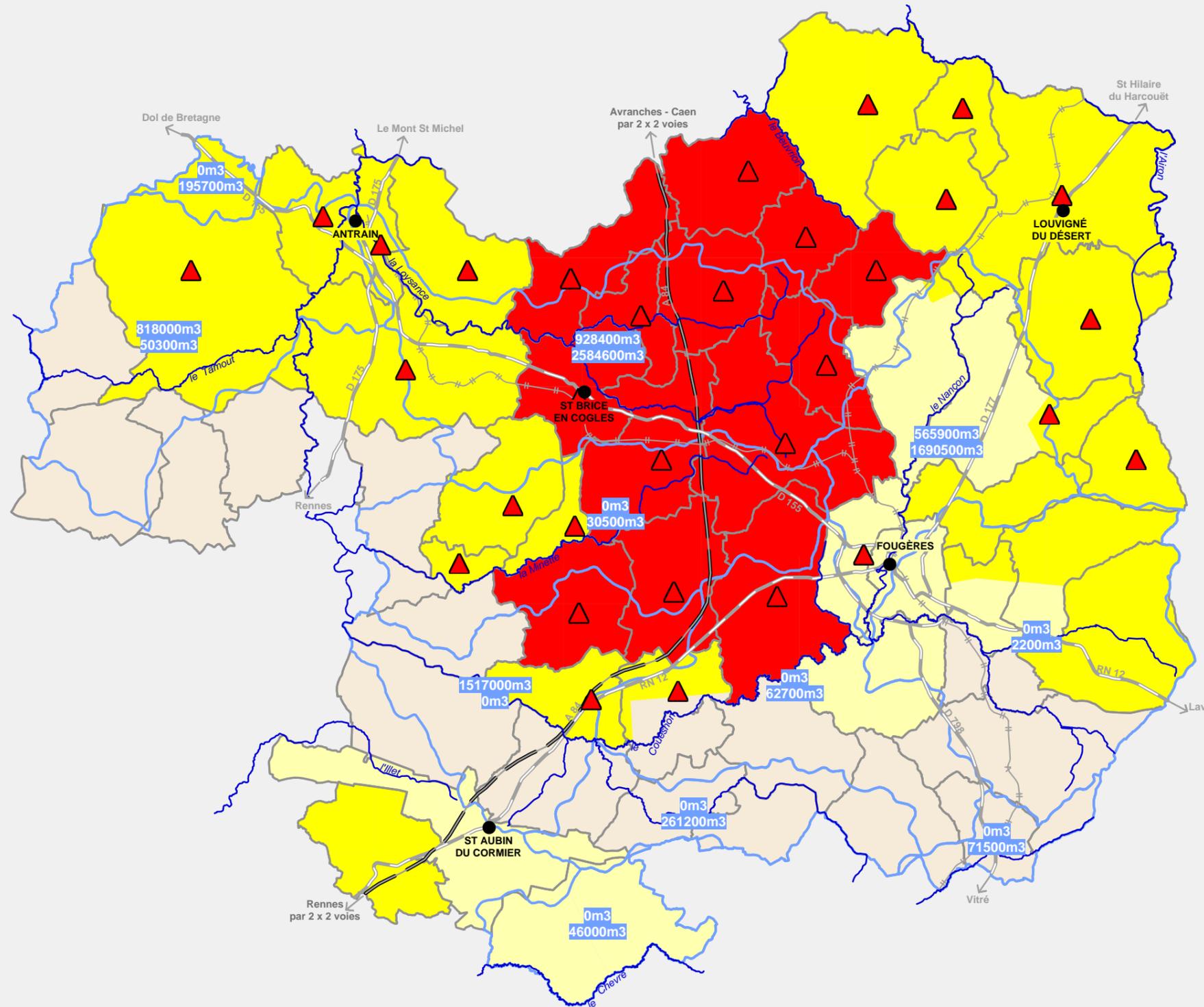




# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE FOGÈRES -

### Prélèvement pour l'alimentation en eau potable



#### QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS données 2001

X m<sup>3</sup> Eau de surface  
Y m<sup>3</sup> Eau souterraine

□ Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

#### QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE: TENEUR EN NITRATES données 2001

##### Teneurs moyennes (mg NO<sub>3</sub>-/l)

- de 0,0 à 25,0 inclus
- de 25,0 à 40,0 inclus
- de 40,0 à 50,0 inclus
- supérieures à 50,0
- pas d'adduction publique

##### Teneurs maximales (mg NO<sub>3</sub>-/l)

- ▲ supérieures à 50,0

#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS

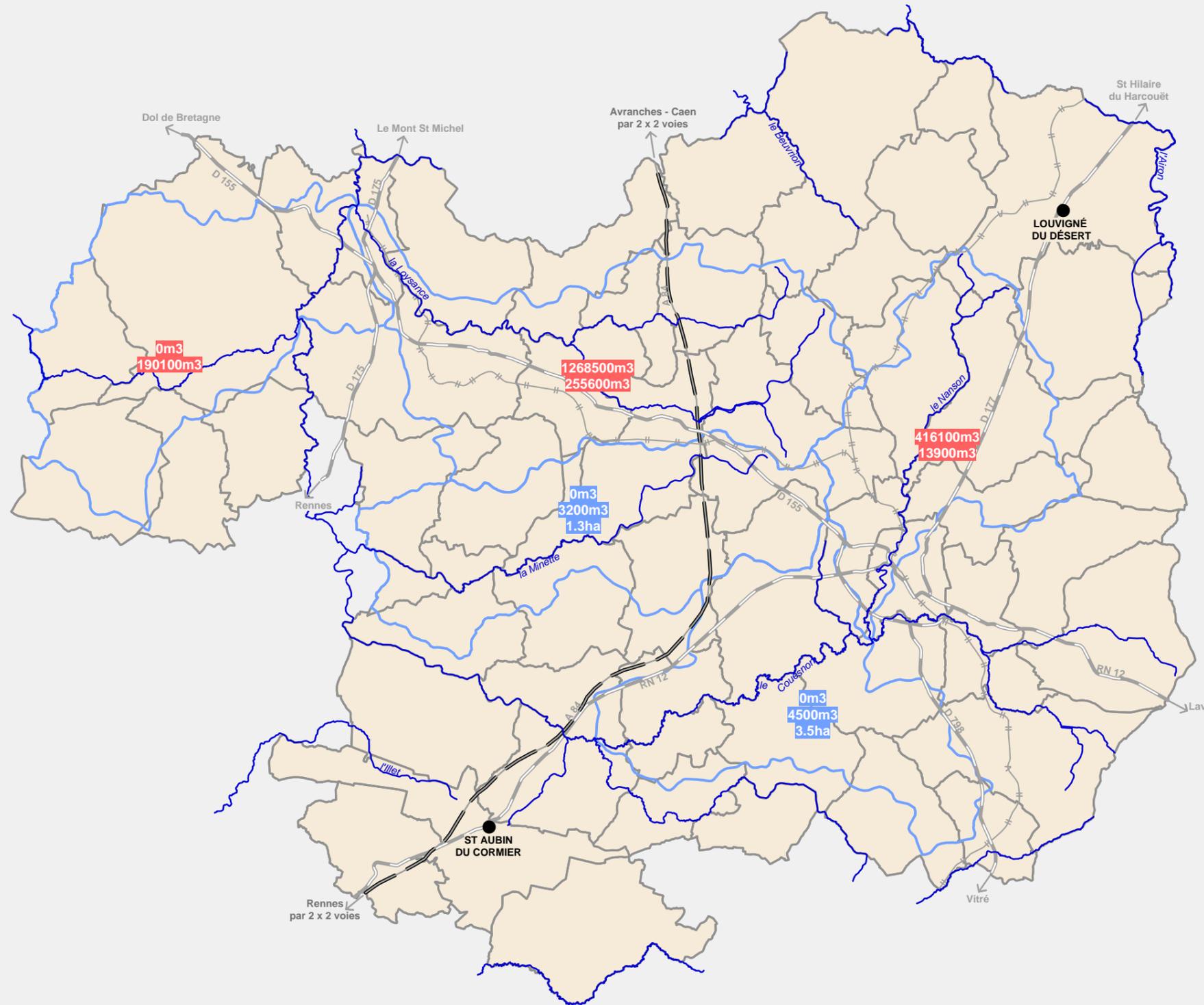




# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE FOGÈRES -

### Prélèvement d'eau pour l'industrie et l'agriculture



#### QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'USAGE INDUSTRIEL PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

- X m³ Eau de surface
- Y m³ Eau souterraine

#### QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'IRRIGATION PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2000

- X m³ Eau de surface
- Y m³ Eau souterraine
- Z ha Part de la surface irriguée par bassin versant sur le territoire du pays

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS

CERESA  
Le Pont - Route de la Rivière  
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003

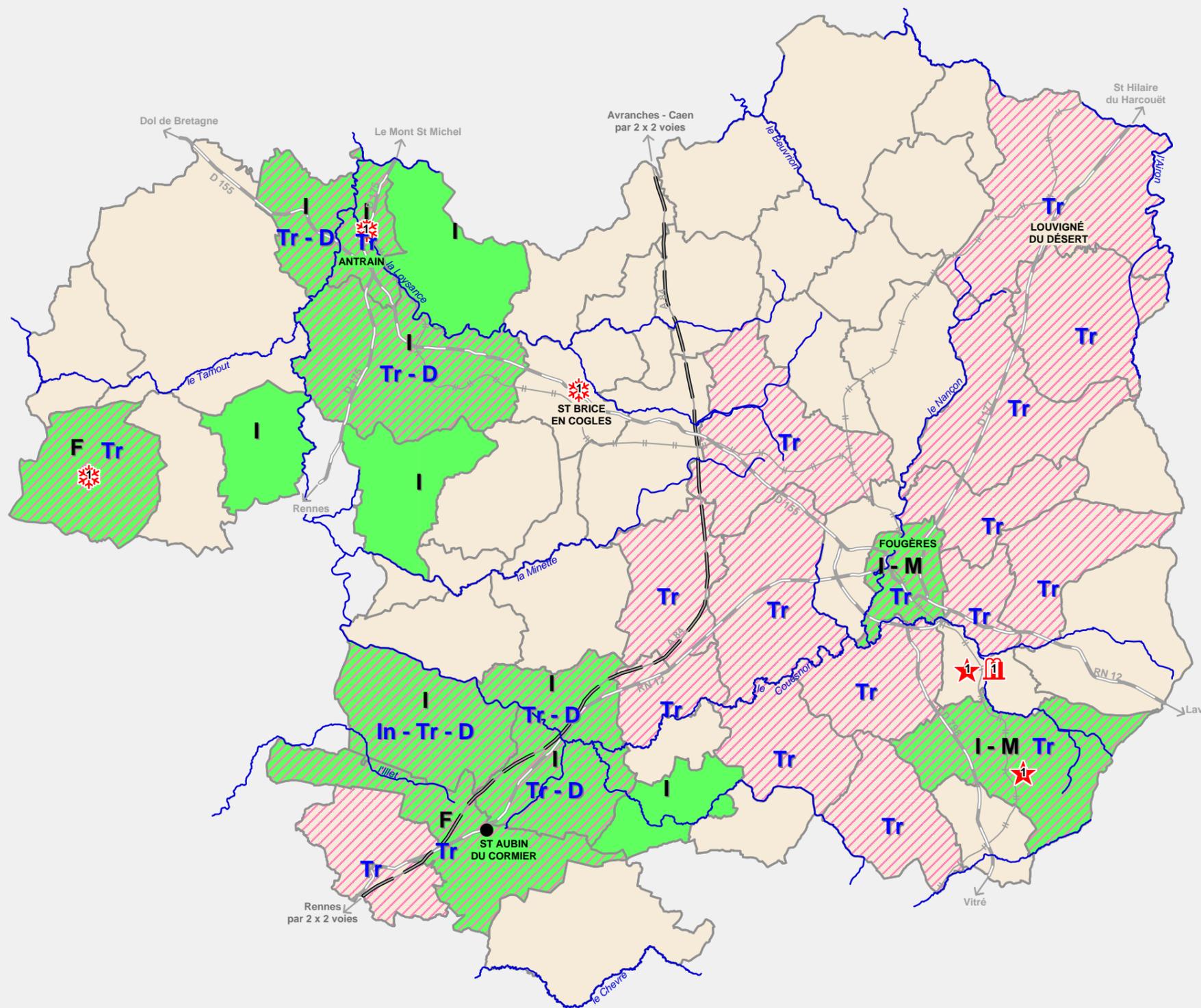




# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE FOUGÈRES -

### Risques naturels et technologiques majeurs



#### RISQUES NATURELS

- I** Commune soumise au risque inondation ou submersion marine
- M** Commune soumise au risque mouvement de terrain
- F** Commune soumise au risque feux de forêt
- T** Commune soumise au risque tempête

#### RISQUES TECHNOLOGIQUES

- In** Commune soumise au risque industriel
- Tr** Commune soumise au risque transport de matières dangereuses
- B** Commune soumise au risque barrage
- D** Commune soumise au risque rupture de digue
- N** Commune soumise au risque nucléaire

#### ETAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)

- PPRi prescrit
- PPRi approuvé
- PPRi approuvé en cours de révision
- PPRi annulé - reprise de la procédure

#### ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL SOUMIS À LA DIRECTIVE SEVESO II

- Présence du ou des établissements sur la commune (avec indication du nombre d'établissements)

#### SILO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998

- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

#### INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997

- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
- DIREN

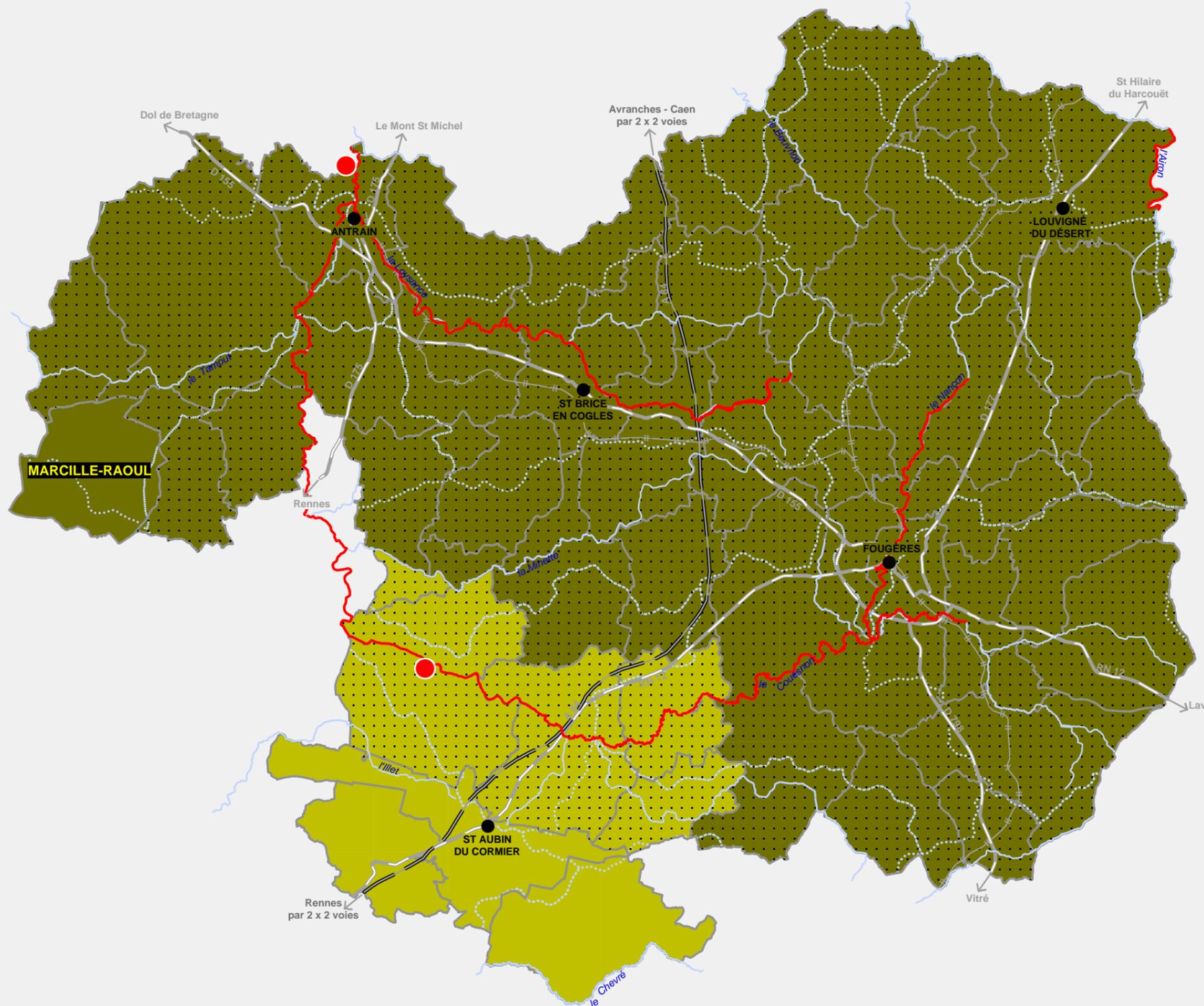




# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE FOUGÈRES -

### Altération des milieux par les nitrates



#### QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

*En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000*

- Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

#### PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002

- ▲ Site touché une fois
- ▲ Site touché trois fois
- ▲ Site touché deux fois
- ▲ Site touché quatre fois

#### PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

*données 2002*

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

#### ZONE D'ACTION CONCERTÉE NITRATE

*données 2002*

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

#### PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

*données 2001*

#### COMMUNE CONCERNÉE

#### Légende du fond de plan

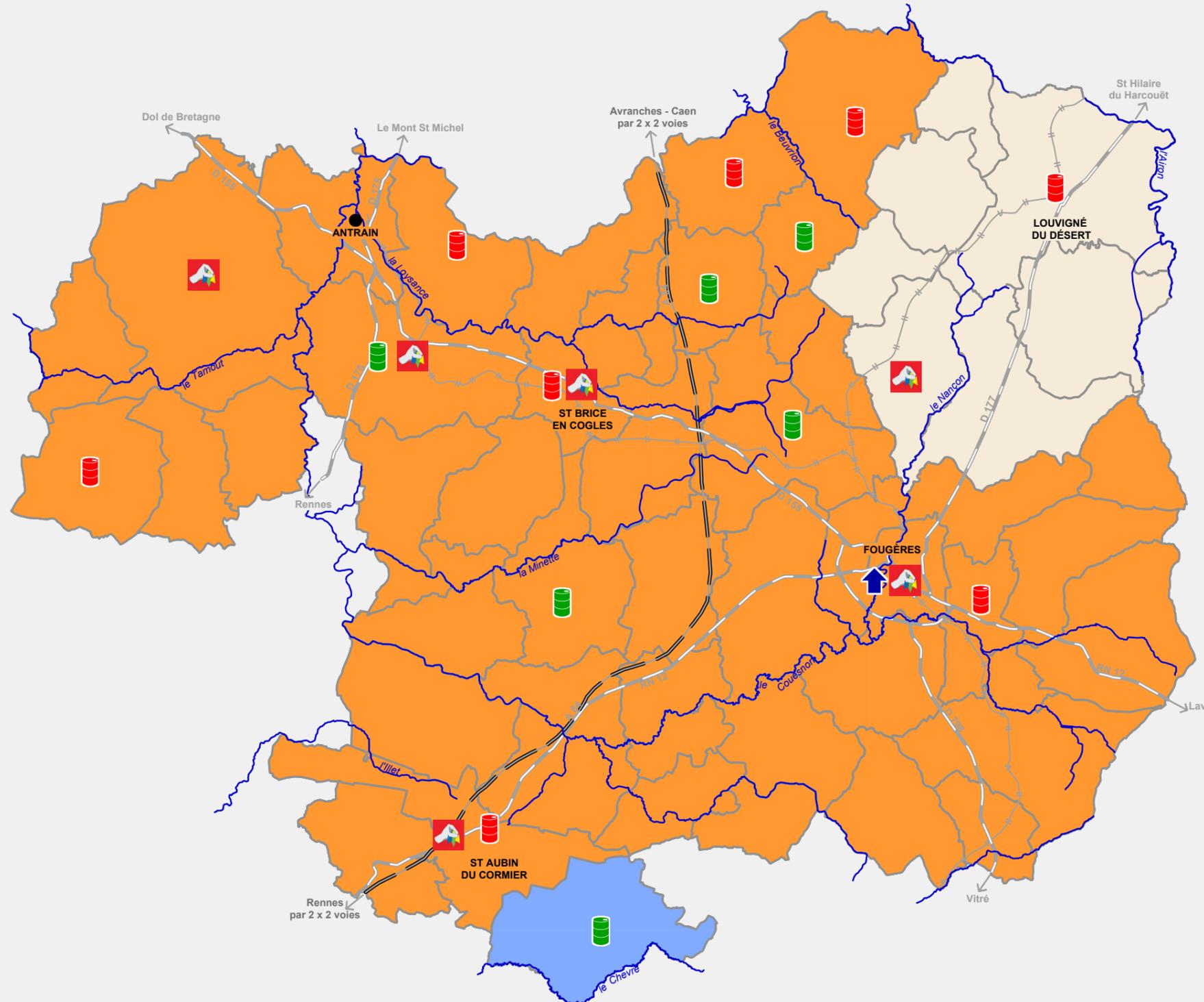
- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE





#### INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchetterie

#### ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

#### COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

- SICTOM des Forêts
- SICTOM de Fougères
- Pas de collecte sélective

#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe à 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Ademe - Observatoire régionale des déchets en Bretagne